



Mes horaires de travail sont-ils légaux ?

Par **Maya4560**, le **22/12/2019** à **18:49**

Bonjour,
Je voudrais savoir si mes horaires sont légaux. Je suis en contrat d'alternance.
Merci pour vos réponses.
lundi : de 6 h à 10 h et de 14 h à 19 h 30,
mardi : de 7 h à 9 h 30 et de 13 h à 19 h 30,
mercredi : repos,
jeudi : de 6 h à 10 h et de 14 h à 19 h 30,
vendredi : de 7 h à 10h,
samedi : de 7 h à 9 h 30 et de 15 h à 19 h 30,
dimanche : de 7 h 30 à 12 h 30.

Par **morobar**, le **24/12/2019** à **17:25**

Bonjour,
* on ne connaît pas votre ager
* on ne connaît pas la convention collective,
* on connaît pas le secteur d'activité, probablement l'hôtellerie - restauration.
Ceci étant:
* le lundi : 9h30
* le mardi : 9h mais coupure (non payée si supérieure à 30 minutes) obligatoire au bout de 6 h maximum si en entreprise.
* le mercredi repos
* le jeudi : 9h30
* le vendredi 3h
* le samedi: 7h
* le dimanche : 5h
Soit un total de 43 h
Pas le grand top, mais rien d'irrégulier, d'autant qu'une partie des horaires échappe à l'employeur, ceux passés en école.
Attention tout de même à l'amplitude quotidienne en entreprise, qui ne peut dépasser 13 h. (cas du lundi)